

## Une nouvelle sono pour le Pré en 2018 !

Chers paroissiens,

La sonorisation de notre église Notre-Dame-du-Pré doit s'adapter aux nouveaux systèmes numériques. Depuis quelques mois, elle montre aussi ses limites. Aussi devient-il nécessaire de la remplacer sans tarder pour que chacun puisse de nouveau profiter pleinement des célébrations.

Une commission chargée du projet s'est réunie et un devis a été retenu. Le budget de cet investissement s'élève à près de 17 000€. Vos dons, quels qu'en soient les montants, nous aideront à mener à bien ce projet nécessaire pour notre église.

Chaque don ouvre droit à une réduction :

- Si vous êtes un particulier soumis à l'impôt, 66% de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

En vous remerciant par avance, soyez assurés de nos sentiments dévoués.

Père Christian du HALGOUËT  
Père François BAILLY  
Curés de l'ensemble paroissial Rassembl'Mans Ouest  
Les membres de la commission

✂-----  
Paroisse Notre-Dame-du-Pré (Le Mans)

### SOUSCRIPTION SONORISATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME-DU-PRE 2018

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je participe à la souscription pour le changement de la sonorisation et verse la somme de :

20 €,  50 €,  100 €,  autre montant : \_\_\_\_\_

Pour les personnes désirant un reçu fiscal (don minimum 20 €) :

votre chèque, libellé impérativement à l'ordre de Association Diocésaine du Mans, est à adresser accompagné du coupon réponse :

- soit directement à Association Diocésaine du Mans  
26, rue Albert Maignan - CS 61637 - 72016 Le Mans cedex 2

- soit au Presbytère du Pré (4 rue Ducre 72000 LE MANS)

- soit en le déposant sous enveloppe dans les corbeilles lors des quêtes.

En retour, l'Association Diocésaine du Mans vous adressera un reçu fiscal destiné aux impôts.

Pour les personnes ne souhaitant pas de reçu fiscal :

votre don, espèces ou chèque libellé à l'ordre de "AD Notre-Dame-du-Pré", est à faire parvenir au presbytère ou à déposer dans les corbeilles des quêtes avec mention "don pour la sono du Pré".

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature